



Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 158

Attribution du marché de transport des Ordures Ménagères Résiduelles et des Recyclables Secs pour l'année 2023 –

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2022_127

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

Rappel du contexte

Dans le cadre de la compétence gestion des déchets des ménages et assimilés, la Communauté de communes Creuse Grand Sud assure notamment la collecte en régie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Recyclables Secs (RS).

Ceux-ci sont rassemblés sur le quai de transfert du Thym avant leur expédition vers leur centre de traitement. Le transport fait l'objet d'une prestation spécifique assurée jusqu'à la fin de l'année 2022 par notre prestataire historique Corrèze Fertil'. En effet, le marché passé en 2018 arrive à son terme au 31/12/2022.

Présentation de la demande

La présente délibération vise à acter l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 12 octobre 2022, du marché de prestation intitulé comme suit :

Marché de services pour les besoins du service déchets : Transport

Le marché est passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande dans le cadre d'une procédure formalisée d'Appel d'Offres et il prévoit :

- Le transport des déchets Ordures Ménagères Résiduelles et Recyclables Secs, depuis le quai de transfert du Thym jusqu'aux centres de traitement - lot 1 du marché

A noter, qu'il s'agissait d'une mise en concurrence pour deux lots. Le second lot du marché visait à la recherche d'un opérateur économique pour le traitement des OMR. En l'absence d'offre reçue, le lot 2 est déclaré infructueux.

Conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres, dans le cas d'une procédure formalisée, choisit le titulaire du marché.

Éléments d'appréciation

La recherche d'un opérateur économique pour le transport des OMR et des RS aux centres de traitement a fait l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre d'un marché public de prestation de service passé à procédure formalisée d'appel d'offre.

Conformément aux dispositions de la commande publique, le cahier des charges a été mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e-marché-public. com. Le document de consultation est constitué d'un Règlement de Consultation (RC), d'un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le date de remise des offres était fixée au vendredi 2 août 2022 à 12h00 après une mise en ligne le 6 juillet 2022, représentant un délai de quatre semaines de réponse.

Deux offres ont été déposées :

1. CORREZE FERTIL' 12 rue des tisserands ZI du Theil, 19200 USSEL
2. SAS BTP TRULLEN 174 Avenue du Limousin, 2300 GUERET

Le rapport d'analyse des offres ci-joint présente un détail de l'examen des deux dossiers déposés. Il en résulte le classement suivant :

<i>Société</i>	<i>Note prix</i>	<i>Note technique</i>	<i>Note totale</i>
CORREZE FERTIL'	70	24	94/100
TRULLEN	63,54	29	92,54/100

Éléments financiers

L'analyse financière est détaillée dans le rapport d'analyse des offres et elle s'appuie sur la base des prix proposés dans le Bordereau Unitaire des Prix. Les prestations intègrent :

- Un coût fixe- de prise en charge / rotation
- Un coût de transport à la tonne / kilomètre
- Un coût de location des bennes et FMA

Le détail des offres de prix est le suivant :

Désignation	Unité	CORREZE FERTIL' (prix u € HT)	TRULLEN (prix u € HT)
Forfait de prise en charge	par rotation	215,00 €	44,81 €
Transport < ou = à 70 km	tonne/km	0,168 €	0,360 €
Transport de 71 à 85 km	tonne/km	0,168 €	0,320 €
Transport de 86 à 95 km	tonne/km	0,168 €	0,320 €
Transport de 96 à 115 km	tonne/km	0,168 €	0,300 €
Transport > ou = à 116 km	tonne/km	0,168 €	0,310 €
Location de 4 bennes	quantité/mois	320,00 €	61,60 €
Location d'un FMA	quantité/mois	1 000,00 €	1 368,40 €

Pour pouvoir comparer ces deux offres, ont été utilisées les valeurs mensuelles moyennes de l'année 2021 :

- Nombre de rotation
- Tonnages transportés (OMR et RS)
- Distance moyenne de 100 kilomètres aux centres de traitement

Le rapport d'analyse des offres présente le détail des calculs impliquant l'usage de l'unité tonne/kilomètre.

Après calcul l'offre la plus économique est formulée par Corrèze Fertil' pour ses prestations. Celles-ci sont évaluées à hauteur de **116 148 € HT** contre **126 861,24 € HT** pour TRULLEN.

Au vu de tous ces éléments, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le lot Transports à l'entreprise Corrèze Fertil'.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré décide :

- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement relatif au marché de transport des OMR et RS de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, c'est-à-dire Corrèze Fertil', et à prendre toute mesure d'exécution de ce marché pour l'année 2023.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIEE le

21 DEC. 2022

Valérie BERTIN

Présidente

